Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 5

Artikel: Entre nous soit dit

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279048

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENTRE NOUS SOIT DIT



N'oubliez pas de joindre un commentaire à vos envois. Cette page vous appartient. Et si votre sensibilité diverge de celle d'une autre lectrice (ou d'un autre lecteur), réagissez!

Perles-mêle

Une lectrice nous envoie sans commentaire ces deux photos, tirées d'un reportage de mode de « Elle ». De commentaire, nous n'en ferons pas non plus : les textes d'accompagnement, dont le ton souligne l'obscénité des photos, nous paraissent suffisamment éloquents.



Humour et féminité, ci-contre, lorsqu'elle chipe le costume de son jules : veste à double boutonnage en gabardine de laine et pantalon coordonné (Comme des Garçons Hommes Plus). Accumulation de sautoirs de perles baroques en pâte de verre nacrée (Chanel). Tennis en toile (Agnès B.).

Le grand final,
à droite, veste courte
en laine à col tailleur.
Sautoirs de perles
en pâte de
verre nacrée et
chaîne dorée avec
pendentif, petit sac
matelassé en
satin à bandoulière
réglable
(le tout : Chanel).
Socquettes (DD).
Tennis (Agnès B.)
Photos prises à
Nice avec l'aimable
concours de l'Hôtel
Negresco.



Mise en beauté
Michel Delarue pour
Clarins. Pour le
visage, crème Multi
Active Jour et
crème Teintée Clair.
Pour le corps,
Gommage exfoliant,
gel Multitenseur
buste et Eau
Dynamisante.
Coiffures Perrine
Rougemont pour
Bumble & Bumble.
Réalisation Béatrice
Amagat. Texte
Françoise Ayxendri.

De deux choses l'une : soit le poste est destiné à un couple, et alors la mention des tâches de l'épouse relevait du respect élémentaire de la dignité de la personne, soit il est destiné à un homme seul, et alors on ne voit pas pourquoi l'employeur se mêlerait de son état civil!

POUR PROPRIÉTÉ PRÈS GENÈVE

cherchons

homme

(marié, 35-50 ans), pour **entretien propriété**, gardiennage, permis de conduire. Références exigées, curriculum vitae, permis valable.

Joli logement indépendant, bonne rémunération. Date d'entrée 1er mai 1989 ou à convenir.

Ecrire sous chiffre **Genève 3.**

Publicitas, 1211

3.

Un Valais d'avance

Une autre lectrice se dit « songeuse » devant cette photo électorale parue dans « Le Nouvelliste » début mars. Effectivement, si la place occupée par les femmes sur cette photo symbolise celle qu'elles auront dans la construction de l'avenir radieux du Valais...



Pour le Grand Conseil
LISTE No 2

